



Yaoundé, le

## DÉCISION N° 004 du 14 NOV 2019

portant adjudication des Marchés relatifs à la fourniture de la matière première et des intrants à l'Imprimerie Nationale (lots 1, 2, 3, et 4).

## LE DIRECTEUR DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Vu Le décret N° 82/288 du 07 juillet 1982 réorganisant l'Imprimerie Nationale ;

Vu Le décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le procès-verbal n° 0002804 du 04 novembre 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Imprimerie nationale.

## DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la fourniture de l'encre offset à l'Imprimerie Nationale du Cameroun, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°004/AONO/IN/CIPM-SC/BMA/Sm/19 du 17 septembre 2019 (lot 2), est attribuée à **AFRICA DIFFUSION GRAPHIC** BP : 12 493 Yaoundé, tel : 222 22 12 78, aux conditions suivantes :

MONTANT FCFA HTVA	MONTANT FCFA TTC	DELAI D'EXÉCUTION
<b>Lot 02</b> : DIX-NEUF MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE	VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-CINQ MILLE SIX CENT VINGT-CINQ	VINGT (20) JOURS

**ARTICLE 2 :** **AFRICA DIFFUSION GRAPHIC** devra prendre l'attache du Bureau des Marchés de l'Imprimerie Nationale pour la préparation du projet de Marché.

**ARTICLE 3:** La présente décision qui vaut notification de l'attribution des Marchés à **AFRICA DIFFUSION GRAPHIC**, est établie pour servir et valoir ce que de droit, et sera communiquée partout où besoin sera.

Copie :

- MINMAP      }  
- ARMP      } ATCR

